

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU JEUDI 24 JANVIER 2019**

Présents : Mesdames CHEVALLIER, DUPENLOUP, DIERNAZ, BIGNARDI, COMBET-BLANC, CORVAL, PION (suppléante Roger COHENDET) et Messieurs ANDRE, ARNOUX, BAUDIN, BONNIVARD, BOST, CHENE, COHENDET Robert, DURIEUX, GOYET, JAL, JAMEN, ROCHETTE.

Absents excusés :	Madame Céline BERTRAND	procuration à Monsieur Gérard DURIEUX
	Madame Michèle CLEMENT	procuration à Monsieur Claude ANDRE
	Madame Sandrine DAUTIEE	procuration à Monsieur Jean BAUDIN
	Monsieur Claude BERARD	procuration à Monsieur Adrien GOYET
	Monsieur Gérard BORDON	procuration à Madame Françoise COMBET BLANC
	Monsieur Philippe GIRARD	procuration à Madame Martine BIGNARDI
	Monsieur Guy GONTHIER	procuration à Monsieur Bernard CHENE
	Monsieur Marcel LAMOTTE	procuration à Madame Corinne CORVAL
	Monsieur Dominique LAZZARO	procuration à Monsieur Roger ARNOUX
	Madame France PERNET	procuration à Madame Jacqueline DUPENLOUP
	Monsieur Simon POUCHOULIN	procuration à Monsieur Christophe JAL
	Madame Josiane SON	procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Le Président ouvre la séance et informe des procurations données.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Adrien GOYET, titulaire, en remplacement de Monsieur Jean-Louis PORTAZ.

Il interroge l'assemblée concernant le compte-rendu du Conseil communautaire du 18 septembre 2018. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Il sollicite l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire concernant les communautés de communes.

PRESENTATION DES SERVICES PROPOSES PAR LES ATELIERS DE MAURIENNE, STRUCTURE DE REINSERTION DIRIGEE PAR PIERRE-YVES BONNIVARD

Les Ateliers de Maurienne, structure associative, permet l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité. Elle propose différents services, dont la mise à disposition de personnel. Un contrat à durée déterminée d'usage est conclu entre la structure, le salarié et le client. D'une durée d'un mois ce contrat offre une grande souplesse puisque le salarié peut être mobilisé à la demande par période de deux heures. Ce mode de fonctionnement permet ainsi de répondre aux besoins ponctuels des particuliers comme des entreprises tout en favorisant le retour à un emploi durable des salariés. Ceux-ci se voient en général confiés des travaux requérant peu de qualifications (entretien ménager, espaces verts...).

Les collectivités, peinant parfois à recruter du personnel temporaire, peuvent également faire appel aux Ateliers de Maurienne. Toutes les informations utiles sont consultables sur le site « lesateliersdemaurienne.com ».

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2019

Le Président sollicite l'accord du Conseil communautaire afin d'engager les dépenses en investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget 2018, dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à engager les dépenses en investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget 2018
- **Décide** d'ouvrir les crédits nécessaires sur les opérations suivantes :
 - **Gare de Saint-Avre :**
 - Compte 2318-11 - Montant : 175 000 €
 - **Ecole de musique :**
 - Compte 2188-13 – Montant : 14 500 €
 - **Halte-garderie :**
 - Compte 2135-15 – Montant : 47 500 €
 - Compte 2188-15 – Montant : 2 650 €
 - **Micro-crèche :**
 - Compte 2135-16 – Montant : 30 000 €
 - Compte 2188-16 – Montant : 5 000 €
 - **GEMAPI :**
 - Compte 2135-19 – Montant : 35 500 €
 - **Voirie d'intérêt communautaire :**
 - Compte 2313-21 – Montant : 50 000 €

REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DE SAINT COLOMBAN DES VILLARDS ET SAINTE MARIE DE CUINES DU PRET « AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA ZAE » -

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 2 février 2017, le Conseil communautaire a statué sur le remboursement à la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines du prêt relatif aux aménagements de sécurité de la ZAE. Lors du Conseil communautaire du 15 novembre 2018 des compléments d'information ayant été apportés des corrections doivent être réalisées afin de solder ce dossier en suspens de l'ex CCVG.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'annulation de la délibération prise le 2 février 2017 relative au remboursement à la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines du prêt « aménagements de sécurité de la ZAE »
- **VALIDE** le paiement de la quote-part des sommes dues par la 4C :
 - à la Commune de Saint-Colomban-des-Villards pour les années 2014 à 2016 :
 - Année 2014 – intérêts : 6 945,10 € + amortissement : 12 045,00 €
 - Année 2015 – intérêts : 8 161,90 € + amortissement : 16 060,00 €
 - Année 2016 – intérêts : 7 562,86 € + amortissement : 16 060,00 €
 Soit un total de **66 834,86 €**.
 - à la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines pour les années 2017 et 2018 :
 - Année 2017 – intérêts : 6 963,82 € + amortissement : 16 060,00 €
 - Année 2018 – intérêts : 6 364,78 € + amortissement : 16 060,00 €
 Soit un total de **45 448,60 €**.
- **VALIDE** l'échéancier de paiement de la quote-part de la 4C, de l'année 2019 jusqu'à l'échéance du prêt, à la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines, selon le tableau « Répartition de l'emprunt d'un montant de 342 000 € » joint à la présente, soit :
 - Année 2019 : 21 825,74 € (intérêts : 5 765,74 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2020 : 21 226,71 € (intérêts : 5 166,71 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2021 : 20 627,67 € (intérêts : 4 567,67 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2022 : 20 028,63 € (intérêts : 3 968,63 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2023 : 19 429,59 € (intérêts : 3 369,59 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2024 : 18 830,55 € (intérêts : 2 770,55 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2025 : 18 231,52 € (intérêts : 2 171,52 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2026 : 17 632,48 € (intérêts : 1 572,48 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2027 : 17 033,44 € (intérêts : 973,44 € + amortissement : 16 060,00 €)
 - Année 2028 : 16 434,40 € (intérêts : 374,40 € + amortissement : 16 060,00 €)

- **RAPPELLE** que sur l'exercice 2019 la commune de Ste Marie de Cuines devra régler à la 4C la somme de **51 393,28 €** correspondant au loyer de l'AS24 de l'année 2017 et au solde du titre n° 565 du 31/12/2014.

VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION AUX OFFICES DU TOURISME « AU PIED DES COLS » ET « ESPACE GLANDON »

Dans le cadre de la loi NOTRe, deux offices de tourisme communautaires, à statut associatif, ont été institués par délibération du 4 décembre 2017.

Compte-tenu du fonctionnement de ces structures, le Président propose que chaque début d'année, dans l'attente du vote du budget primitif, la 4C verse des acomptes de subventions à ces établissements pour qu'ils puissent faire face à leurs besoins de trésorerie et notamment aux paiements des salaires et charges.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour qu'en début d'année et dans l'attente du vote de son budget primitif, la 4C verse des acomptes de subvention aux offices du tourisme communautaires « Espace Glandon » et « Au pied des Cols – Territoire de La Chambre ».

COMPETENCE EAU – ASSAINISSEMENT : MODELE DE DELIBERATION AUX COMMUNES POUR S'OPPOSER AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE A LA 4C AU 1^{ER} JANVIER 2020

Des dispositions législatives ont assoupli les modalités de transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes. Ainsi, les communes membres d'une communauté de communes pourront s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % d'entre elles représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent à ce transfert, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Le transfert sera alors repoussé jusqu'en 2026 au plus tard.

A la suite de la réunion organisée le 8 janvier avec les membres du Syndicat Intercommunal d'Eaux Potable et d'Assainissement du Bugeon – SIEPAB- qui gère les réseaux d'une partie des communes du périmètre de la 4C, il s'avère qu'il n'est pas envisageable de réaliser ce transfert au 1^{er} janvier 2020 sans mettre en difficulté la communauté de communes pour exercer cette nouvelle mission, au détriment des usagers.

Surseoir à cette échéance, permettrait de préparer de manière pragmatique la prise en charge de cette compétence. Une première étape consisterait à réaliser un inventaire des réseaux grâce notamment aux schémas d'assainissement et d'eau potable communaux, ainsi qu'à partir des plans de recollement rédigés à l'occasion de travaux.

Monsieur COHENDET fait remarquer que le travail à réaliser s'avèrera conséquent compte-tenu de la situation très hétérogène entre les communes et s'inquiète par ailleurs du coût engendré. Certaines communes possédant un état très exhaustif de leurs réseaux, Monsieur ROCHETTE demande que ce recensement soit réalisé avec discernement afin de ne pas générer des coûts financiers superflus.

Le Président propose qu'une rencontre soit organisée entre le SIEPAB et les représentants des communes afin d'étudier l'incidence de ce transfert et d'envisager les démarches préalables à entreprendre. Il insiste également sur la nécessité, pour chaque Conseil municipal, de délibérer rapidement afin de s'opposer au transfert de ces compétences ; un modèle de délibération sera transmis à chaque mairie à cet effet.

SOUTIEN A LA RESOLUTION DU 101EME CONGRES DE L'AMF

Le Président expose qu'à l'occasion du 101^{ème} congrès de l'AMF, les maires et présidents d'intercommunalité ont échangé sur les contraintes et préoccupations auxquelles ils font face quotidiennement, traduites au travers d'une résolution qui viendra renforcer la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat. Ils demandent notamment le respect de trois principes simples, mais fondamentaux :

- . le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales,
- . l'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide »,
- . la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le gouvernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

POINT SUR LE PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Président de l'OPAC de Savoie a souhaité rencontrer le Président de la 4C concernant la réaffectation, d'ici une année, des locaux de l'ancienne gendarmerie de La Chambre. L'OPAC projette, d'une part, de transformer les appartements vacants afin de créer 6 ou 7 logements à destination des personnes âgées autonomes mais pouvant nécessiter des services d'accompagnement (portage de repas...) d'autre part, de créer une salle commune pour celles-ci. Le rez-de-chaussée, n'étant pas intégré dans ce projet, pourrait permettre l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire et l'installation progressive de professionnels de santé grâce à une surface modulable et évolutive. Ainsi, l'OPAC reprendrait le bâtiment, assurerait sa transformation et céderait ensuite une partie à la 4C ; la gestion quotidienne serait régie sous le statut de la copropriété. Le conseil d'administration de l'OPAC doit se prononcer sur ce montage.

L'emplacement de ce bâtiment conjugue de nombreux avantages pour les usagers (environs du centre bourg, pharmacie) et les futurs locataires qui bénéficieraient d'une offre de santé de proximité. Le Président rappelle que la commission « maison de santé pluridisciplinaire » a envisagé plusieurs sites d'installation. Deux médecins, ainsi qu'un kinésithérapeute ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette initiative largement développée sur tous les territoires afin de lutter contre la désertification du monde médical. La commission étudie toutes les opportunités permettant la concrétisation de cette implantation grâce à une structure adaptée et attractive à destination de tous les professionnels de santé. Les services de la 4C recueillent actuellement des informations, dont notamment auprès de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Michel-de-Maurienne.

SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS PORTAZ DE SES FONCTIONS DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que suite à la démission de Monsieur Jean-Louis PORTAZ, il convient d'élire ou de désigner de nouveaux représentants ou membres siégeant dans divers conseils d'administration ou commissions et fait appel aux candidatures.

Election d'un représentant suppléant au conseil d'administration de l'association Espace Belledonne

Aucun conseiller présent ne faisant acte de candidature, l'élection est reportée au prochain conseil communautaire.

Election d'un représentant au conseil d'administration du C.I.A.S

Madame Michèle CLEMENT fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT** Madame Michèle CLEMENT en qualité de représentante au conseil d'administration du C.I.A.S.

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'office du tourisme « Au pied des Cols »

Monsieur Adrien GOYET fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Adrien GOYET pour siéger au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme « Au pied des Cols ».

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'office du tourisme « Espace Glandon »

Madame Laurence DIERNAZ fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Laurence DIERNAZ pour siéger au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme « Espace Glandon ».

Désignation d'un représentant au COPIL « Territoire à énergie positive » (TEPOS)

Monsieur Jean-Marc PÉTOUD fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marc PÉTOUD pour siéger au comité de pilotage TEPOS.

Désignation d'un représentant au sein du groupe de travail tourisme du bureau SCoT

Monsieur Christian ROCHETTE fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Christian ROCHETTE pour siéger au sein de groupe de travail tourisme du bureau SCoT.

Désignation d'un membre de la commission subventions

Monsieur Adrien GOYET fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Adrien GOYET pour siéger à la commission subventions

Désignation d'un membre de la commission restauration scolaire

Monsieur Adrien GOYET fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Adrien GOYET pour siéger à la commission restauration scolaire.

Désignation d'un membre de la commission collège

Monsieur Adrien GOYET fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Adrien GOYET pour siéger à la commission collège.

Désignation d'un membre de la commission tourisme

Monsieur Jean-Marc PÉTOUD fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marc PÉTOUD pour siéger à la commission tourisme

Monsieur Adrien GOYET souhaiterait également pouvoir faire partie des commissions développement économique et finances. Le Président sollicite l'assemblée afin d'avaliser la candidature de Monsieur GOYET à ces deux commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Adrien GOYET pour siéger à la commission développement économique
- **DESIGNE** Monsieur Adrien GOYET pour siéger à la commission finances

QUESTIONS DIVERSES

ETUDE SUR UN PROJET DE REGROUPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA MAURIENNE

Sous l'égide de Monsieur le Sous-préfet et en accord avec l'ensemble des présidents des communautés de communes de la vallée de la Maurienne une réflexion va être engagée concernant l'étude d'un projet de regroupement.

Monsieur le Président donne la parole à M. Christian ROCHETTE, chargé des relations inter-communautés de communes. M. ROCHETTE rappelle que les représentants des communautés de communes Porte de Maurienne, 4C et 3 CMA avaient déjà manifesté la volonté de travailler ensemble. Les communautés de communes Haute Maurienne Vanoise et Maurienne Galibier portant un intérêt à cette réflexion, il est dorénavant envisagé de reprendre et mettre à jour l'étude réalisée il y a quelques années concernant le rapprochement des cinq communautés de communes. Des critères seraient établis par l'ensemble des communautés de communes et un comité de pilotage constitué, comprenant pour chaque collectivité, deux élus titulaires, deux suppléants et un fonctionnaire territorial.

M. ROCHETTE insiste sur le fait, d'une part, que l'aboutissement de ce travail va nécessiter du temps et d'autre part, qu'il n'engage pas les communautés de communes. A l'issue de cette réflexion, trois alternatives pourraient se dégager :

- . un regroupement n'est pas envisageable,
- . un regroupement partiel,
- . un regroupement total qui entraînerait de fait une évolution du Syndicat du Pays de Maurienne.

M. ROCHETTE souligne que l'Etat favorise financièrement les communautés de communes et incite à leur regroupement. Par ailleurs, une structuration inter-communautés de communes permet d'apporter une réponse économique plus adaptée aux attentes des entreprises notamment.

A plus ou moins brève échéance, ce regroupement deviendra une nécessité. Engager dès à présent une réflexion permet de mener ce travail sereinement.

Mme DUPENLOUP s'interroge sur la capacité d'expression et d'intervention de la 4C au sein de cette future communauté de communes.

Le Président rappelle que chacune des communautés de communautés sera, au terme de cette initiative, libre de son choix.

PROGRAMMATION D'UNE VISITE DU CENTRE DE TRI ET INCINERATEUR DE CHAMBERY

Des dates seront proposées lors du prochain communautaire afin d'organiser une visite du centre de tri et de l'incinérateur de Chambéry pour les membres qui le souhaitent.

GARE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-AVRE/LA CHAMBRE

A l'initiative de Madame la Députée une réunion a été organisée avec les services de la SNCF et de la Région afin de répondre aux préoccupations du Président de Delta Savoie concernant l'accueil des personnes fragiles pendant la période hivernale. Une solution temporaire, formalisée par la location à titre privé du bâtiment au profit de Delta Savoie, permettra aux salariés de cette structure de patienter dans le hall de la gare entre 17 h 00 et 18 h 00 sous la responsabilité d'une éducatrice de l'ESAT.

Une réunion est par ailleurs programmée le 31 janvier prochain afin d'envisager les opportunités d'une ouverture pérenne de ces locaux à tout public.

ORGANISATION D'UN DEBAT PUBLIC

Le Président sollicite l'avis des membres du Conseil communautaire sur l'intérêt de participer au grand débat public national en organisant une réunion publique.

Après échanges, les élus décident ne pas organiser de réunion publique ; cette mission étant dévolue aux maires. Par ailleurs, chaque citoyen a la possibilité de s'exprimer soit au travers du cahier de doléances ouvert par les mairies, soit par internet.

LISTING BENEVOLES

Mme DUPENLOUP, au nom des membres de la commission tourisme, réitère le souhait de recenser les personnes qui pourraient apporter bénévolement leur concours lors de manifestations sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Président,

Bernard CHENE

